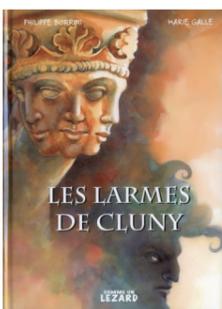


ÉVÈNEMENTS

« Les larmes de Cluny » au Moulin de la Clochette



Exposition au Moulin de la Clochette les **22 et 23 Aout*** consacrée à la présentation d'une bande dessinée parue en 2019, écrite par Philippe Borrini et illustrée par Marie Galle, sur le thème de la destruction de l'abbaye de Cluny.

Cette animation comprendra :

- l'exposition de grandes toiles de Marie Galle sur les murs du moulin
- la présentation de la bande dessinée « Les larmes de Cluny »,
- une librairie éphémère proposant la bande dessinée, d'autres ouvrages de Philippe Borrini ainsi que les livres des éditions Le Pont du Change,

- une rencontre avec Philippe Borrini le samedi après-midi, qui présentera ses diverses activités (comédien, auteur, potier)

- une exposition des bols et pièces de poterie de Philippe Borrini.

Venez encourager, soutenir les artistes régionaux.

* Sous réserve d'autorisation dans le cadre de la lutte contre le Covid19.

Vide maisons

Les organisateurs du vide maisons ont questionné les anciens participants sur l'opportunité de reconduire en juillet 2020 la journée de vente au déballage. Dans la grande majorité, les réponses au sondage font apparaître des craintes importantes et refus de participation, estimant précipitée la reprise de cette sympathique manifestation en raison du Covid. Il serait dommageable qu'un nouveau foyer infectieux se révèle à l'occasion de cette journée où beaucoup de visiteurs circulent dans les rues. Cette manifestation dans le village n'a de sens que si de nombreuses habitations s'ouvrent à la vente. Le vide maison n'aura donc pas lieu en 2020. Il est toujours possible individuellement de faire une vente au déballage à tout moment de l'année (à condition d'en faire la déclaration en mairie au préalable) même si l'impact est loin d'être le même.

Feu d'artifices et Bal populaire du 13 juillet

Il sera impossible pour les valseurs et rockeurs endiablés d'évoluer sur la piste de danse du traditionnel bal populaire du 13 juillet, en raison du décret d'urgence sanitaire en vigueur. De même, en raison de l'impossibilité de faire respecter les mesures de distanciation physique, le feu d'artifices ne sera pas tiré et la retraite aux flambeaux n'aura pas lieu cet été.

PETIT RAPPEL



Nuisances sonores

Plusieurs constats nous ayant été signalés, il nous faut rappeler que, par arrêté préfectoral (du 30 juillet 2001), l'usage des tondeuses ou autres outillages liés à une activité de bricolage ou de jardinage est interdit en dehors des créneaux suivants : Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h, Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Pour la tranquillité du voisinage, ces horaires doivent être respectés.

Nos amis les Chiens

Nous faisons hélas le constat d'incivilités fréquentes, nous obligeant à rappeler encore et encore aux propriétaires de chiens l'obligation de ramasser les déjections canines sur la voie publique mais aussi que **tout chien doit absolument être tenu en laisse dans les espaces publics** (arrêtés municipaux n° 27 et 28/2017). Les gendarmes pourraient être amenés à verbaliser les contrevenants récidivistes signalés qui doivent comprendre que les trottoirs sont des espaces partagés devant rester propres et que ne pas tenir son chien en laisse inquiète les promeneurs qu'ils peuvent croiser. Nous rappelons également qu'il est interdit de jour comme de nuit de laisser crier ou gémir ses animaux de façon répétée ou prolongée.

Calendrier des Manifestations

Marché : Tous les jeudis matins

AOÛT

Les 22 et 23 : exposition Moulin de la Clochette

SEPTEMBRE

Ven 4 : Boule - concours sociétaires

Sam 12 : Boules - Gentlemen

Sam 19 : Boules - concours officiel

OCTOBRE

Dim 18 : Vente de boudin des Sapeurs Pompiers

Dim 25 : Braderie enfantine La Courte Echelle

NOVEMBRE

Merc 11 : 11h - Défilé armistice 1918

Sam 28 : Loto APE

DÉCEMBRE

Ven 11 : Marché de Noël - Maison de retraite

Le calendrier des manifestations est susceptible d'évoluer en fonction des recommandations sanitaires communiquées durant l'été.

Remerciements

Masques

La municipalité tient à remercier tous les acteurs de solidarité durant la période de confinement. Vous avez été nombreux à vous soucier de la santé physique et morale de vos voisins, amis, connaissances... Nombreux à participer à la collecte de masques pour les professionnels de santé, à participer aussi à la fabrication de masques gracieusement distribués à la pharmacie et à la mairie (plus de trois cents masques réalisés). On ne peut que se féliciter de cet élan de solidarité, qui aujourd'hui perdure encore pour un meilleur vivre ensemble. Mais la cruelle bataille contre la pandémie, à renfort de distanciation physique et de respect des gestes barrières, continue. Les masques grand public sécurisent les relations sociales, aujourd'hui grandement déstabilisées et sont d'une aide précieuse dans cette lutte. Quelques masques en tissus sont encore disponibles en mairie si besoin.

SALORNAY

LETTRE MUNICIPALE



n°49 - juin 2020

www.salornay-sur-guye.fr

Sommaire

Vie communale

Voirie
Réseau électrique
Environnement
Assainissement
Patrimoine
Fleurissement
Végétalisation du cimetière
Restrictions d'eau
Une idée pour mon village
Matériel communal
Terrains à bâtir
Fiscalité
Lutte contre le coronavirus
Zoom sur la Zone de la Courbe

Infos pratiques

Rentrée scolaire 2020-2021
Bibliothèque
Camping
Marelle en campagne
Déchetterie
Compteurs Linky
Logement communal
Vente de bois
Urbanisme

Evènements

Moulin de la Clochette
Vide maisons
Feu d'artifice et bal populaire

Petit RAPPEL

Nuisances sonores
Chiens en laisse

Calendrier des manifestations

Remerciements

Mairie de Salornay-sur-Guye
4, La Promenade

Ouverture au public :
La semaine de 14h à 17h
(sauf le Mercredi)
Le Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03 85 59 42 74
mairie@salornay-sur-guye.fr
www.salornay-sur-guye.fr



VIE COMMUNALE

Voirie

Comme l'an dernier, par une consultation collective avec les communes environnantes, nous envisageons un programme dans le cadre du budget prévu. Les trottoirs du lotissement de Conflé, ceux de la rue de la Cure et le revêtement complet de la route de Massy sont au programme.

Bouches réseau assainissement : Lors de la deuxième phase de travaux de gainage des canalisations d'eaux usées, une partie des bouchons des tampons d'assainissement avait été remplacée, il s'avère que tous sont plus ou moins défectueux et génèrent des nuisances sonores importantes.

La société FAMY qui a réalisé ces travaux devrait, courant 2020 - 2021, remplacer l'ensemble de ceux-ci à ses frais.

Réseau électrique

Notre syndicat d'énergie (SYDESL) continue d'être particulièrement actif cette année sur la commune. Le chantier de la rue de Chatille achevé, celui de la rue de l'Hôpital verra prochainement les travaux de câblage réalisés. Une extension est également en cours rue du Champ de Foire, ainsi que dans la zone d'activités de La Courbe avec l'alimentation d'un nouveau transformateur.

Environnement

La borne de recharge pour véhicules électriques est opérationnelle sur le parking de covoiturage, place de La Clochette. Pour la première utilisation, le mode opératoire peut

être téléchargé ou fourni sur demande par mail.

Assainissement

Comme nous l'avons déjà évoqué, la dernière phase de travaux pluriannuels sur notre réseau d'assainissement devrait aboutir en 2021. Elle consistera à redimensionner et renouveler notre lagune afin de répondre aux nouvelles exigences environnementales en termes de performances et de rejets, notre maître d'œuvre SINBIO, travaille d'ores et déjà à cette étude.

Toutefois notre réseau d'assainissement montre encore quelques lacunes avec des arrivées d'eaux claires parasites parfois conséquentes surtout par temps de pluie.

Pour que l'étude et le rendu de notre maître d'œuvre soient fiables et répondent réellement à nos besoins, il nous est impératif de travailler dans un premier temps sur ce point qui perturbe les performances de notre unité de traitement, en réactualisant notre schéma directeur d'assainissement. Le conseil municipal a donc décidé de confier cette mission complémentaire au cabinet SINBIO. Dans l'été 2020, des mesures de débits dans notre réseau seront réalisées pendant 4 semaines environ sur 7 points différents de la commune, ainsi que des inspections par caméra et des tests à la fumée.

Patrimoine

Église : Un panneau explicatif de l'histoire de notre église a été installé au bas des escaliers.

Fleurissement

Une année bien particulière aussi, puisque le concours Villes et Villages fleuris est annulé en raison de la crise sanitaire. Seuls les concours de fleurissement ouverts aux particuliers et des décors de Noël subsisteront en 2020. La municipalité a décidé cette année d'agrémenter les parcelles de plantes vivaces et mellifères pour le ravissement des Salornéens. Comme chaque année, il est fait appel aux bonnes volontés pour la participation de bénévoles au comité de fleurissement.

Végétalisation du cimetière

Le projet de végétalisation du cimetière, qui a déjà fait l'objet de plusieurs publications a été suspendu du fait de la crise sanitaire actuelle. Le nouveau Conseil Municipal prendra rapidement la mesure des travaux et plantations à réaliser, pour une mise en œuvre à l'automne, période propice aux plantations d'arbustes, sedum et plantes vivaces, une fois le choix des végétaux effectué. Pour rappel la commune a obtenu une subvention de 10 000€ de la région Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation de ce projet, dont le but est de faciliter l'entretien du cimetière tout en apportant un embellissement des espaces de recueillement. Le jardin du souvenir fait aussi l'objet d'une réflexion pour un réaménagement de cet espace funéraire.

Restrictions d'eau

Cette année la pluviométrie, comme il en est ainsi depuis plusieurs années, n'a pas permis de remplir les nappes phréatiques. Il s'en suit donc une limitation des usages de l'eau de plus en plus tôt dans la saison. Les remplissages de piscines et lavages de voitures étaient déjà réglementés depuis le 30 avril ; le niveau d'alerte et les restrictions qui en découlent ont été révisées par la préfecture le 4 juin avec des mesures plus contraignantes.

Notre commune est ainsi passée en **alerte renforcée (niveau 3)** avec pour restrictions supplémentaires :

- lavage des allées, terrasses, façades, toitures **INTERDIT**
- arrosage des pelouses **INTERDIT**
- arrosage (en dehors des prélèvements réalisés en cours d'eau et nappes d'accompagnement) des jardins potagers, des massifs, bacs et jardinières **AUTORISÉ de 20h à 8h.**

« Une idée pour mon village »

Nous vous rappelons la possibilité de contacter vos élus, qui relaieront vos demandes ou problématiques. Il est aussi possible à tout moment de questionner l'équipe municipale à travers le formulaire en ligne « Une idée pour mon village » sur le site de la commune.

Matériel communal

Le véhicule (PEUGEOT PARTNER) des employés communaux, qui a 13 ans maintenant, commence à montrer quelques signes de fatigue et génère des frais d'entretien réguliers. De plus ce type de véhicule utilitaire diesel est, reconnaissons-le, assez pollueur.

Avec le nouveau Conseil Municipal, nous étudions l'opportunité de bénéficier des aides gouvernementales pour investir dans un véhicule

utilitaire électrique. La borne de recharge installée sur le parking de covoiturage à proximité immédiate de l'atelier permettra d'effectuer les recharges rapides.

Terrains à bâtir

Dans une commune attractive, il faut toujours une offre permettant aux personnes intéressées pour s'ancrer à Salornay de pouvoir le faire ; notre offre diversifiée de terrains viabilisés en vue de la construction y contribue : en lotissement à 32€/m² et hors lotissement à 40 000€/lot.

Fiscalité

L'équipe sortante pouvait ne pas voter les budgets 2020 et laisser le soin à la suivante d'élaborer les budgets dès leur arrivée. Néanmoins, afin de ne pas pénaliser et de ne pas surcharger la nouvelle équipe (et le calendrier lié à la crise sanitaire l'a confirmé), les budgets communaux ont été présentés et votés lors de la réunion du conseil municipal du 5 mars. Des décisions modificatives éventuelles pourront ajuster si nécessaire les prévisions.

Comme chaque année depuis plus de 25 ans, vos élus ont décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Pour le budget général, le prévisionnel est à 783 040 € en Fonctionnement et à 413 328 € en Investissement.

Concernant l'assainissement, il est prévu 73 959 € en exploitation et un montant très élevé de 1 212 337 € en investissement, motivé par l'étude et les travaux de renouvellement de l'unité de traitement qui sont amorcés.

Enfin, les budgets de nos bâtiments commerciaux et de notre lotissement sont équilibrés sans difficulté, conformément aux prévisions des esquisses pluriannuelles.

Lutte contre le coronavirus

Réjouissons-nous de la mobilisation collective, des élus, des professionnels, des bénévoles, des citoyens ... et de la responsabilité de chacune et chacun d'entre vous en cette période qui a demandé et demande plus que jamais rigueur, civisme et solidarité.

Les élus et le personnel municipal ont été à pied d'œuvre pour relayer, appliquer et faire appliquer les directives, informer et rassurer la population, coordonner cette chaîne de solidarité qui s'est mise en place avec le concours coordonné de nos professionnels de santé. La municipalité a aussi veillé à identifier les personnes seules et/ou fragiles, s'assurant des actions à mettre en place. Nos commerces autorisés ont permis à la population, dans le respect des règles sanitaires, de s'approvisionner. Cette dramatique crise révèle cependant l'expression de valeurs qu'il est bien d'apprécier et de développer. Nos panneaux numériques d'information sur les deux places permettent de diffuser les messages d'actualité, l'application « Panneau Pocket » à télécharger sur votre smartphone est aussi un moyen moderne de diffusion immédiate (voir encadré page suivante). Nous avons une pensée pour les familles frappées par la perte d'un des leurs, dans des conditions d'isolement imposées qui les ont parfois privées d'un adieu, accentuant la douleur qu'elles ont subi.

durant ces périodes d'activité perturbée des entreprises. Les travaux ont repris début mai avec d'énormes précautions sanitaires ralentissant d'autant l'avancée des réalisations. L'ouverture se programme désormais à l'automne, sans que l'on puisse dès à présent arrêter une date précise d'inauguration de cette entreprise valorisant le circuit court.. Toutefois dans un souci de préparation des procédures de travail, l'association Melting-popote, maître d'œuvre du projet a lancé le recrutement d'un chef de production cuisinier et d'un boucher, pour une embauche prochaine.

PANNEAU POCKET

La commune adhère désormais à l'application « Panneau Pocket », qui permet de diffuser des informations, comme sur les panneaux numériques. En ces temps compliqués de relations sociales où le bouche à oreille doit nécessairement être distancé, nous vous invitons à télécharger cette application sur votre Smartphone (téléchargement et utilisation gratuits, aucune donnée personnelle n'est demandée). Une fois téléchargée, il vous suffit de sélectionner « Salornay-sur-Guye » pour voir apparaître les informations concernant notre commune. Un conseil, positionner Salornay en favori, pour éviter de le re-sélectionner à chaque fois. Vous serez avertis des nouveaux messages par une notification (si vous l'activez) et serez ainsi plus facilement informés des évolutions de l'actualité de notre commune ou des alertes éventuelles (coupures d'électricité, travaux, sécheresse ...)

Toutes les infos importantes de votre commune disponibles sur smartphones et tablettes



INFOS PRATIQUES

Inscriptions rentrée scolaire

En raison de la crise sanitaire actuelle, les inscriptions ne peuvent se dérouler normalement. Veuillez donc vous rendre en mairie avec votre livret de famille, communiquer vos coordonnées et la directrice de l'école vous recontactera pour finaliser l'inscription de votre enfant.

Bibliothèque

La bibliothèque a rouvert ses portes le **28 mai**. Vous pouvez restituer les livres empruntés et en prendre de nouveaux, **tous les jeudis de 14h à 18h**.

Cette réouverture ne pourra perdurer qu'en respectant les gestes barrières, en portant un masque pour vous protéger et protéger les bénévoles et en suivant la procédure de restitution qui vous sera expliquée sur place.

Nous vous tiendrons informés de toute évolution quant aux jours et heures d'ouverture.

Camping

Nous attendons des informations précises de la préfecture et de la fédération des campings quant aux conditions d'ouverture et aux aménagements à opérer. Notre camping n'ouvrira certainement pas avant le mois de juillet et sous réserve d'un protocole sanitaire applicable à notre camping et à notre organisation du personnel.

La Marelle en campagne

Cet été, le centre de loisirs s'installera de nouveau dans la commune. Il ouvrira ses portes du **lundi 6 Juillet au vendredi 31**

juillet, soit 4 semaines. Le lundi 13 juillet le centre de loisirs sera fermé (pont du 14 juillet). Comme chaque année, les élèves de CE2 pourront bénéficier d'une semaine gratuite.

Pour le moment, les jours d'inscription ne sont pas connus, nous informerons les parents dès que possible.

Horaires d'été déchèterie

Mardi 8h30 - 12h00
Jeudi 8h30 - 12h00
Samedi 8h30-12h / 13h30-17h30

Compteurs linky

Le remplacement des compteurs électriques traditionnels par des compteurs Linky communicants, interrompu durant la période de confinement, a repris. Enedis reprend contact avec ses clients pour une prise de rendez vous.

Logement communal

Le logement communal situé au dessus de l'école sera disponible à compter du 1er août 2020 (voire 1er juillet), il s'agit d'un T3 de 70 m² comprenant 3 pièces, cuisine, salle de bains, wc, avec chaudière indépendante au gaz. Ce logement situé dans l'enceinte de l'école impose pour le locataire certaines contraintes : animaux interdits, portail fermé la journée en période scolaire, pas de stationnement possible à l'intérieur de la cour pendant l'école et la cour est également fréquentée lors des activités des associations locales dans le gymnase.

Le loyer mensuel est de 350€ + 70€ de pro-

vision pour le chauffage (gaz).
Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges. L'eau et l'électricité sont à la charge du locataire.
Merci de contacter le secrétariat de mairie si vous êtes intéressés.

Vente de bois

La commune dispose de bois de chauffage coupé, à vendre aux résidents de Salornay-sur-Guye, ainsi que du bois de chauffage sur pied (hors affouages). Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement auprès du secrétariat de la mairie pour connaître les modalités de paiement et de retrait du bois dans la limite des stocks disponibles.

Urbanisme

Nous rappelons aux administrés ayant obtenu une autorisation de travaux qu'ils doivent déposer en mairie une DAACT (**Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux**) dès que lesdits travaux sont terminés. Cette attestation est **OBLIGATOIRE** et doit être déposée dans les 90 jours suivant la fin des travaux en cas d'addition de construction (passé ce délai les avantages fiscaux accordés aux constructions nouvelles sont perdus). Cette démarche est dans votre intérêt puisque tant que cette DAACT n'est pas déposée, les travaux sont considérés comme non-conformes et les recours sont donc toujours possibles. Elle peut également être réclamée par les notaires en cas de vente. Cette déclaration est obligatoire pour les dossiers de déclaration préalable de travaux **et** de permis de construire.

ZOOM SUR

ZA de la Courbe

Un terrain a été vendu par la Communauté de Communes du Clunisois, propriétaire de l'espace constructible de la zone de la Courbe. C'est Mr BRUNEL qui en a fait l'acquisition pour la construction du local de son entreprise de plomberie – chauffagiste.

Laboratoire Agro-alimentaire

La construction du laboratoire agroalimentaire a pris un retard certain